

## **LIGUE RÉGIONALE DE TIR DE PROVENCE**

Bouches-du-Rhône (13) – Vaucluse (84) – Alpes de Haute Provence (04) – Hautes Alpes (05)

Marseille, le 22 Septembre 2023

**Mesdames et Messieurs,**

**Les Présidents des Comités Départementaux,  
Les Présidents des Associations,  
Les Membres de la Commission Technique.  
Les Membres de la Commission d'Arbitrage.**

**G.S : 23/24 - HC/LS - N° 001/004**

**Objet : Note G.S Hiver saison 2023/2024.**



**GESTION SPORTIVE  
SAISON 2023/2024**

**ORGANISATION DU TIR SPORTIF 10 mètres**

**Additif à la G.S - F.F.Tir - Vie Nationale 2024**

## RAPPEL POUR LA SAISON 2023/2024

**Inscription à la Vitesse 5 coups, Standard et Changement de série**  
Afin d'éviter tout malentendu, les inscriptions et les changements de série (voir document) se feront uniquement *par le Président ou le Responsable G.S du club*. Ces changements devront se faire par Mail avant la date limite (voir sur le plan de tir ).

***Il n'y aura plus d'inscription et de changement de série après cette date.***

**1) Pistolet et Carabine 10.M**

Mise en place des Quotas pour l'accès au Championnat Régional et des épreuves Mixtes par équipes

**2) Condition de participation aux compétitions Gestion Sportive (G.S)**

Suite à la directive fédérale ; seuls peuvent participer aux compétitions de la G.S les tireurs en possession de leur licence **2023/2024**, enregistrée par le service licence de la FF.Tir au minimum un mois avant la date du 1<sup>er</sup> championnat (Exemple Championnat Départemental).

**ATTENTION ! ATTENTION ! ATTENTION !**

Avec les attestations de Licence, il sera impossible de participer aux championnats Départementaux et Régionaux LICENCE DEFINITIVE OBLIGATOIRE

**3) Un code vestimentaire est obligatoire**

-Interdiction des jeans de couleur Bleue (ou denim) sur les compétitions ISSF  
-Interdiction des tenues style « camouflage » et « combat » ou « police » dans le règlement de la gestion sportive.

### Listes des catégories d'âges pour la saison 2023/2024

<b>POUSSINS</b>	< 11ans	<b>PF-PG</b>	nés entre le 01/01/14 et le 31/12/2024
<b>BENJAMINS</b>	11 et 12 ans	<b>BF-BG</b>	nés entre le 01/01/12 et le 31/12/13
<b>MINIMES</b>	13 et 14 ans	<b>MF-MG</b>	nés entre le 01/01/10 et le 31/12/11
<b>CADETS</b>	15 à 17 ans	<b>CF-CG</b>	nés entre le 01/01/07 et le 31/12/09
<b>JUNIORS</b>	18 à 20 ans	<b>JF-JG</b>	nés entre le 01/01/04 et le 31/12/06
<b>D1 – S1</b>	21 à 44 ans	<b>D1-S1</b>	nés entre le 01/01/79 et le 31/12/03
<b>D2 – S2</b>	45 à 59 ans	<b>D2-S2</b>	nés entre le 01/01/64 et le 31/12/78
<b>D3 - S3</b>	> 59 ans	<b>D3-S3</b>	nés avant le 01/01/64
<b>VÉTÉRANS IR900</b>	> 54 ans	<b>VA</b>	nés avant le 01/01/69
<b>VÉTÉRANS PLATEAUX</b>	> 64ans	<b>VP</b>	nés avant le 01/01/59

**G.S 10 MÈTRES 2023/2024**  
**RAPPEL DES CHANGEMENTS IMPORTANTS À PRENDRE EN COMPTE**  
**CETTE SAISON**

**1) Modalités de qualification au championnat régional 10.M**

Mise en place des quotas pour la qualification au Championnat Régional 10.M

*La qualification des tireurs de tous départements se fait selon les quotas définis. Seuls les tireurs ayant réalisé les meilleurs scores dans leurs catégories et disciplines tirées lors du championnat départemental seront sélectionnés au championnat régional.*

*Toutefois, il existe une possibilité de rattrapage en cas de désistement de tireurs qualifiés, en fonction du palmarès. Les Associations devront pour ce faire informer dès la fin du championnat départemental le responsable GS de leur département ou adresser un mail au responsable G.S de la Ligue*

QUOTAS DÉFINIS VOIR LES TABLEAUX SPÉCIFIQUES

Les listes des qualifiés par discipline et catégorie seront mises en ligne à partir du **MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023** sur le site internet de la Ligue et diffusées par mail aux responsables des clubs.

**Les inscriptions pour le championnat régional se feront toujours avec le bulletin d'engagement**

**2) Épreuves mixtes par équipes Pistolet et Carabine 10 m**

Mise en place des épreuves mixtes par équipe. Les principes de qualification seront les suivants :

2 catégories : jeune (cadets et juniors) et Seniors et Dames (S1/S2/S3 et D1/D2/D3)

L'équipe doit être composée obligatoirement d'une fille et d'un garçon.

2 équipes par club et par catégorie maximum.

Les équipes doivent être inscrites avant le championnat régional prise en compte des 30 1<sup>er</sup> coups de match du championnat régional individuel.

Pour la qualification au Championnat de France voir la R.G.S Nationale 23/24

**3) Modification du nombre de coups de matchs**

Hormis pour la catégorie Dames 3 qui reste sur un programme de tir en 40 coups, toutes les autres catégories passent sur un format de match en 60 coups.

#### 4) Modalités de qualification aux championnats de France

**ATTENTION : PRINCIPES DE QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE**

**2 Échelons OBLIGATOIRES**

**CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL** : Servant uniquement de qualificatif pour le Championnat Régional

**CHAMPIONNAT RÉGIONAL** : Qualificatif au Championnat de France par **CLASSEMENT NATIONAL des tireurs (QUOTAS)****IMPORTANT:** *Disparition des fiches d'engagement pour les Championnats de France. Confirmation de Qualification au Championnat de France par ITAC.*

#### 5) Modalités de composition des équipes pour les Championnats Départementaux et Régionaux

**RECONDUCTION DES RÈGLES DE LA SAISON PRÉCÉDENTE :**

« Le sur-classement d'un membre de l'équipe n'est plus autorisé. »

« L'équipe doit être composée de **trois tireurs de même catégorie** qualifiés individuellement dans l'épreuve. »

#### 6) Modalités de composition des équipes pour les Championnats de France

**RÈGLES POUR LA PARTICIPATION DES ÉQUIPES  
AU CHAMPIONNAT DE FRANCE:**

[www.fftir.org](http://www.fftir.org) (Évolution G.S 2023/2024)

**Pour toutes informations complémentaires concernant ces évolutions et la G.S en général, vous pouvez nous contacter :**

- Par téléphone au **04.91.93.58.88 / 06.51.39.04.16**  
(de 10h à 17h sans interruption du lundi au vendredi)

**ATTENTION CHANGEMENT DE MAIL**

- Par Mail sur [secprovence@free.fr](mailto:secprovence@free.fr)

**G.S 10 MÈTRES 2023/2024**  
**PISTOLET - CARABINE - ARBALÈTE - CIBLE MOBILE**

**Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques, de la G.S PISTOLET, CARABINE, ARBALÈTE (MATCH et FIELD) et CIBLE MOBILE sont définies dans la G.S F.F.TIR - Vie Nationale 2024 et ses annexes.**

**I - GÉNÉRALITÉS**

ATTENTION.....ATTENTION.....ATTENTION.....ATTENTION.....ATTENTION.....ATTENTION.....ATTENTION.....

**RAPPEL**

Les tireurs devront être en possession, dès les **CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX**, de leur licence **2023/2024** portant validation :

- du Président du Club, certifiant, dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale et du certificat médical obligatoire, pour les jeunes comme pour les adultes.

La licence ne comportant pas de photo, une pièce officielle justifiant de l'identité pourra être demandée.

**I.1 MODALITÉS D'INSCRIPTION**

**a) CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 13 ET CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE :**

Afin de recueillir toutes les informations nécessaires à la mise en place de ces compétitions, seul le modèle de bulletin d'engagement joint en annexe pourra être pris en compte.

***Adresse d'expédition des engagements :***

**Ligue de Tir de Provence  
Stand de Tir des Trois-Lucs  
39 Avenue Alfred Blachère  
13012 MARSEILLE**

**Tel :** 04.91.93.58.88

**Mail :** secprovence@free.fr

**Important :** Il est **indispensable** d'envoyer, dans un premier temps par **Mail**, les bulletins d'engagements et d'expédier ensuite **les originaux et le règlement par courrier**.

**Dans tous les cas, le chèque correspondant aux montants des inscriptions devra impérativement parvenir au siège de la ligue avant la date limite de réception des engagements.**

*Cette procédure va permettre d'éviter tous les problèmes liés aux retards de courriers qui pourraient aboutir sur des difficultés d'inscription des retardataires.*

## **b) LE CHAMPIONNAT DES CLUBS DÉPARTEMENTAL 13 ET CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE ADULTES et ECOLES DE TIR**

Afin de recueillir toutes les informations nécessaires à la mise en place de ces compétitions, seul le modèle de bulletin d'engagement ci-joint en annexe pourra être pris en compte. Adresse d'expédition des engagements : (Voir coordonnées ci-dessus)

### **c) CHAMPIONNATS DE FRANCE :**

**Voir modalités de qualification paragraphe 4 page 4.**

### **I.2 ARBITRAGE :**

Lors des Championnats Départementaux 13 et du Championnat Régional, les impacts seront évalués par des machines électroniques ou cibles électroniques.

**Les championnats Départementaux (13,84,04 et 05) seront comptés au 1/10<sup>ème</sup> pour la Carabine.**

**Les contestations relatives à la valeur des impacts ne seront pas admises.**

### **I.3 CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPE :**

**Voir modalités de qualification paragraphes 5 et 6 page 4.**

## **II - CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX**

**Nota :** Si un tireur est dans l'impossibilité de participer au Championnat de son département, il aura la possibilité d'effectuer (hors classement) son échelon G.S à une date différente dans un autre Département de la Région. Les conditions d'inscriptions devront passer obligatoirement par le Responsable G.S du Département d'origine.

Cette possibilité dépendra bien évidemment des places disponibles que pourront offrir les Départements d'accueil.

### **II.1 DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE**

- **Date : 05/06 et 11/12 NOVEMBRE 2023**
  - **Lieu : STAND DE TIR MUNICIPAL DES TROIS LUCS  
39, Avenue Alfred Blachère (Route d'Allauch)  
13012 MARSEILLE**
- Tel : 04.91.93.58.88**
- **Date limite de réception des engagements :**

**MERCREDI 11 OCTOBRE 2023**

#### **ATTENTION**

**Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.  
Décision des Responsables G.S des Clubs.**

## Droits d'inscription Saison 2023/2024 (CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 13)

Les chèques devront être libellés à l'ordre de la **Ligue de Tir de Provence** et devront être joints aux bulletins d'engagements. **Attention application de nouveaux tarifs**

- Seniors et Dames : **13 Euros** par discipline.
- Cadets et Juniors : **11,50 Euros** par discipline.
- Équipes : **20 Euros** toutes catégories.

## II.2 DÉPARTEMENTS VAUCLUSE, ALPES DE HAUTE PROVENCE ET HAUTES ALPES:

L'organisation des Championnats Départementaux du 84, 04 et 05 fera l'objet d'une note spécifique éditée par les Présidents respectifs de ces Comités Départementaux (Copie adressée à la Ligue de Tir de Provence).

## III - CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE.

### Tableau des Quotas de qualification au Championnat Régional

#### CARABINE 10 Mètres

catégorie	Nombre de Coups	Quota
Cadets Filles	60	5
Cadets Garçons	60	7
Juniors Filles	60	5
Juniors Garçons	60	5
Dames 1	60	5
Dames 2	60	5
Dames 3	<b>40</b>	2
Seniors 1	60	5
Seniors 2	60	5
Seniors 3	60	10

#### PISTOLET 10 Mètres

catégorie	Nombre de Coups	Quota
Cadets Filles	60	10
Cadets Garçons	60	15
Juniors Filles	60	7
Juniors Garçons	60	15
Dames 1	60	20
Dames 2	60	20
Dames 3	<b>40</b>	13
Seniors 1	60	35
Seniors 2	60	35
Seniors 3	60	27

## Pistolet Vitesse 5 Cibles 10 Mètres

catégorie	Nombre de Coups	Quota
Cadets Filles	40	5
Cadets Garçons	40	10
Juniors Filles	40	5
Juniors Garçons	40	10
Dames 1	40	10
Dames 2	40	20
Dames 3	-	-
Seniors 1	40	20
Seniors 2	40	15
Seniors 3	40	15

## Pistolet Standard 10 Mètres

catégorie	Nombre de Coups	Quota
Cadets Filles	-	-
Cadets Garçons	40	15
Juniors Filles	40	5
Juniors Garçons	40	10
Dames 1	40	10
Dames 2	40	20
Dames 3	-	-
Seniors 1	40	25
Seniors 2	40	25
Seniors 3	40	20

### CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE

La date limite d'envoi des résultats à la FFTir / OCC par la Ligue de Provence est fixée au  
**14 JANVIER 2024**

- **Date : 09/10 et 16/17 DECEMBRE 23**
  - **Lieu : STAND DE TIR MUNICIPAL DES TROIS LUCS  
39, Avenue Alfred Blachère (Route d'Allauch)  
13012 MARSEILLE**
- Tel : 04.91.93.58.88**
- **Date limite de réception des engagements :**

### **MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023**

#### ATTENTION

**Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.  
Décision des Responsables G.S des Clubs.**



○ **Droits d'inscription Saison 2023/2024 (CHAMPIONNAT RÉGIONAL) :**

Les chèques devront être libellés à l'ordre de la **Ligue de Tir de Provence** et devront être joints aux bulletins d'engagements. **Attention application de nouveaux tarifs**

- Seniors et Dames : **14,50 Euros** par discipline.
- Cadets et Juniors : **13 Euros** par discipline.
- Équipes : **24,50 Euros** toutes catégories.

**IV - CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX 13 DES CLUBS  
ADULTES et ECOLES DE TIR**

Toutes les modalités et le règlement de ce Championnat sont publiés dans le Tir Info.

**IV.1 DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE :**

- **Date :** DIMANCHE 14 JANVIER 2024
- **Lieu :** STAND DE TIR MUNICIPAL DES TROIS LUCS  
39, Avenue Alfred Blachère (Route d'Allauch)  
13012 MARSEILLE  
  
**Tel :** 04.91.93.58.88
- **Date limite de réception des engagements :**

**MERCREDI 20 DECEMBRE 2023**

**ATTENTION**

**Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.  
Décision des Responsables G.S des Clubs.**

○ **Droits d'inscription Saison 2023/2024 (CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL  
13 des CLUBS ADULTES et ECOLES DE TIR) :**

Les chèques devront être libellés à l'ordre de la **Ligue de Tir de Provence** et devront être joints aux bulletins d'engagements.

- Adultes : **50 Euros** par équipe
- Écoles de Tir : **30 Euros** par équipe

## **IV.2 DÉPARTEMENTS VAUCLUSE, ALPES DE HAUTE PROVENCE ET HAUTES ALPES:**

L'organisation des Championnats Départementaux du 84, 04 et 05 fera l'objet d'une note spécifique éditée par les Présidents respectifs de ces Comités Départementaux (Copie adressée à la Ligue de Tir de Provence).

### **V CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE. DES CLUBS ADULTES et ECOLES DE TIR**

- **Date :** DIMANCHE 28 JANVIER 2024
- **Lieu :** STAND DE TIR MUNICIPAL DES TROIS LUCS  
39, Avenue Alfred Blachère (Route d'Allauch)  
13012 MARSEILLE
- **Tel :** 04.91.93.58.88
- **Date limite de réception des engagements :**

**MERCREDI 17 JANVIER 2024**

#### **ATTENTION**

Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.  
Décision des Responsables G.S des Clubs.

- **Droits d'inscription Saison 2023/2024 (CHAMPIONNAT RÉGIONAL) :**

Les chèques devront être libellés à l'ordre de la **Ligue de Tir de Provence** et devront être joints aux bulletins d'engagements.

Adultes : 50 Euros par équipe  
Écoles de Tir : 30 Euros par équipe

### **VI - CHAMPIONNATS DE FRANCE 10.M ET DES CLUBS (ADULTES ET ECOLES DE TIR)**

**IV.1 DATES ET LIEU :** CDF 10m : DU 12 FEVRIER AU 17 FEVRIER 24 à TARBES

CDF des Clubs : 16 MARS AU 17 MARS 24 à HAGUENAU

**IV.2 INSCRIPTIONS :** Disparition des inscriptions (Voir §1 page 1).

**IV.3 POINTS D'ACCÈS :** Voir Tableau des QUOTAS sur le site [www.fftir.org](http://www.fftir.org)

**V ANNEXE : MODÈLES DES BULLETINS D'ENGAGEMENTS :**

**- ATTENTION NOUVEAU Bulletin d'Engagement nouveaux tarifs**

-Championnat Départemental 13 et Régionaux en Individuel et par Équipe.

-Championnat Départemental 13 et Régionaux des Clubs Adultes et Ecoles de Tir